



La saga Fortis.



Ivan Van de Cloot
Economiste en Chef
Itinera Institute

Mardi 18 novembre, un nouveau chapitre est venu compléter la saga Fortis. On y découvre que la juge n'a pas suivi l'avis du procureur du Roi qui considère que, puisque les actionnaires n'ont pas été consultés, la vente de Fortis n'est juridiquement pas valable. Le discours de la juge est surprenant. Pas tellement pour le verdict mais plutôt pour l'argumentation qui l'accompagne. Le tribunal aurait pu se simplifier la vie en reconnaissant que seule la dernière transaction entre l'Etat belge et BNP Paribas pouvait être suspendue et que les actionnaires de Fortis, qui ont introduit l'affaire en justice, ne se sont pas concernés par cette dernière transaction.

La première intervention des pouvoirs publics, à savoir l'effective nationalisation pour laquelle les autorités belges, néerlandaises

et luxembourgeoises ont contribué à hauteur de 11,2 milliards, fut clairement un cas de force majeure. Si les autorités n'étaient pas intervenues, Fortis serait alors tombée en faillite, ce qui aurait été terriblement dommageable pour le personnel et les épargnants.

La juge a pris le risque de qualifier aussi la vente de Fortis à BNP Paribas de cas de force majeure. Ce point est en effet très discutable et va continuer à baigner dans l'incertitude jusqu'à ce que la procédure de recours soit terminée. Sérieusement, il y avait pourtant bien une alternative à la vente à BNP Paribas, à savoir l'entière nationalisation de Fortis par l'Etat belge. La question maintenant reste à savoir si cela aurait été si différent pour les actionnaires. L'impact pour le personnel et l'économie belge, lui, aurait sûrement été plus important. Beaucoup d'encre devra encore couler pour savoir si nous n'aurions pas mieux fait comme les Pays-Bas, en nationalisant à contrecœur Fortis pour une durée limitée. Si les Pays-Bas parviennent à revendre dans quelques années la branche néerlandaise de Fortis Bank pour un multiple du prix d'achat, c'est sur que cette discussion se ravivera dans notre pays.

La saga Fortis.

Le conflit d'intérêts entre épargnants et actionnaires des banques n'est encore jamais apparu aussi clair et douloureux. Tous ceux qui connaissent la littérature économique sur la régulation prudentielle des banques savent que ce conflit est fondamental. Nous avons besoin d'institutions financières pour aboutir à une intermédiation efficiente entre l'épargne et l'investissement ainsi que pour garder en dépôt l'argent des épargnants. Nos banques universelles remplissent ces deux rôles, mais dans les faits il y a pas mal de tensions entre les deux. Nos banques se financent sur base de dépôts via un taux d'intérêt fixe qui n'implique aucune prime de risque, mais elles utilisent cet argent dans des investissements souvent beaucoup moins liquides. Cette pratique était déjà courante pour les banquiers traditionnels qui finançaient le crédit sur le long terme mais à l'heure actuelle, elle se fait de plus en plus rare vu la présence incontournable de portefeuilles dotés de produits structurés. Ce portefeuille pour Fortis s'élève à pas moins de 53 milliards d'euros dont

20 milliards sont considérés comme « toxiques ». En 1776, Adam Smith faisait l'analogie entre la régulation des banques et les portes coupe-feux qui doivent limiter le feu à une pièce de sorte que le reste de la maison ne soit pas détruit par l'inévitable incendie. Nous comprenons dès lors que l'on ne peut se passer d'une certaine surveillance.

“
Ce système de réintroduction de banques d'épargne classiques avec à côté des institutions dites à risque, devrait abolir le conflit d'intérêts entre les épargnants et les actionnaires, semblable à celui apparu chez Fortis.
”

parler de l'entité off balance de Fortis, Scaldis, située dans les îles Caïman ? Nous semblons donc obligés de confier notre

La saga Fortis.

argent à des institutions instables : est-ce une réelle impasse ? Cela ne devrait pas être le cas si le système bancaire actuel s'enrichissait sur base du système de « narrow banking » ou de « pratiques réduites ». De cette façon, on oblige les banques d'épargne à investir les dépôts seulement dans des actifs sûrs pour lesquels il n'existe plus de mismatch entre la durée de vie des usages (actifs) et des obligations (passifs). On isole alors l'essentiel du système bancaire comme canal de circulation des paiements des aventures financières. Un contrôle approfondi par une autorité de supervision n'est donc plus nécessaire puisque la crise financière ne peut plus mettre en danger l'argent des épargnants. A côté de ce système de banques d'épargne, nous pourrions mettre en place des institutions financières spécifiques pour lesquelles il est interdit de se financer via les dépôts. Un déposant individuel ne doit ainsi pas contrôler si la banque ne met pas son argent en danger. Les financiers de ces institutions « à risque » seraient bien obligés de veiller à la sécurité de leur argent. Ce système de réintroduction de banques d'épargne classiques avec à côté des institutions dites à risque, devrait abolir le conflit d'intérêts entre les épargnants et les actionnaires, semblable à celui apparu chez Fortis.

Les économistes de la Banque Centrale d'Angleterre véhiculent, comme l'a fait le gagnant du Prix Nobel Milton Friedman, l'idée d'un « narrow banking ». Peut-être qu'au final, une rupture pourrait survenir, face au coût de l'inaction qui s'accroît de jour en jour. Ce choix empêcherait ainsi que dans le futur, nous devions encore baratiner les juges du Tribunal de Commerce sur les conséquences catastrophiques d'un système rempli de contradictions.

Ivan **Van de Cloot**
Economiste en Chef
Itinera Institute

Onafhankelijke denktank en doetank voor duurzame economische groei en sociale bescherming.
"Think-tank" et "do-tank" indépendant pour une croissance économique et une protection sociale durables.



Itinera Institute VZW-ASBL
Boulevard Leopold II Laan 184d - B-1080 Brussel - Bruxelles
T +32 2 412 02 62 - F +32 2 412 02 69
info@itinerainstitute.org www.itinerainstitute.org

Verantwoordelijke uitgever - Editeur responsable: Marc De Vos, Directeur
